

## Le type de préparation:

Liquide hygiène.

Désinfectant délevage : bactéricide, fongicide et virucide.

TH5® est une association d'ammonium quaternaire et de glutaraldéhyde, ce qui lui assure une puissante action bactéricide, fongicide, virucide.

TH5® selon les normes d'homologation, conserve une activité en eau dure et en présence de matières organiques.

## L'identité de toute substance active biocide contenue dans le produit et sa concentration en unités métriques:

Chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium ..... 327,50 g

Glutaraldéhyde ..... 100,00 g

Excipients (tensio-actifs) QSP ..... 1 litre

## Les utilisations autorisées:

Les doses d'homologation figurant ci-dessous serviront de guide d'utilisation en fonction du traitement recherché. Elles peuvent être augmentées en cas de nécessité (épidémie, pathologie importante, augmentation du microbisme).

A. TH5® est homologué par le ministère de l'Agriculture sous le n° 2050098 du 07/10/2005 pour les domaines d'activités suivants :

1. Animaux domestiques : bactéricide 0,1 % ; fongicide 1 % ; virucide 0,5 %.

- Logement d'animaux domestiques.

- Matériel de transport d'animaux domestiques.

- Matériel d'élevage.

2. Nourriture d'animaux domestiques : bactéricide 0,1 % ; virucide 0,2 %.

- Locaux destinés à la préparation de nourriture des animaux domestiques.

- Matériel de transport de la nourriture des animaux domestiques.

3. Produit d'origine végétale (POV) : bactéricide 0,1 % ; virucide 0,6 %.

- Locaux de stockage.

- Matériel de stockage.

- Matériel de transport.

4. Produit d'origine animale (POA) : bactéricide 0,1 % ; virucide 0,6 %.

- Locaux de stockage.

- Matériel de transport.

B. TH5® est agréé par la DSV sous le n°00246 du 02/02/2006 pour la prophylaxie des maladies contagieuses :

0,1 % dans le cas de maladies d'origine bactérienne (à l'exception des agents responsables de la tuberculose).

0,5 % dans le cas de maladies d'origine virale (y compris la fièvre aphteuse).

C. TH5® ; activités complémentaires (liste non définitive) :

1. Bactéricide :

- *Salmonella typhimurium*\* : 0,1 %

- *Salmonella enteritidis*\* : 0,1 %

- *Ornithobacterium rhinotracheale*\* : 0,1 %

- *Pasteurella multocida*\* : 0,1 %

- *Campylobacter jejuni*\* : 0,1 %

2. Fongicide :

- *Candida albicans*\* : 0,2 %

3. Virucide :

- Coronavirus (bronchite infectieuse) : 0,2 %

- Orthomyxovirus : H5N1 (grippe aviaire), H1N1 (grippe porcine) : 0,1 %

- Herpesvirus : maladie d'Aujeszky, maladie de Marek : 0,1 %

- Circovirus de type 2 (PCV2) : 1 %

- Arterivirus (SDRP) : 0,1 %

\* Température de test à 10°C.

## Mode d'emploi et dose à appliquer pour chaque usage autorisé:

- Pulvérisation : prévoir 0,3 litre de solution diluée par m<sup>2</sup>.

Exemple de dilution :

Pulvérisation :

. eau : 0,2 à 0,4 l/m<sup>2</sup>

. TH5® : 1 %

Solution/100 m<sup>2</sup> de surface développée :

. eau : 30 litres

. TH5® : 0,3 litre

TH5® peut également s'utiliser avec un générateur de mousse (canon à mousse ou lance mousse) ce qui permet de visualiser la pulvérisation du désinfectant sur les surfaces.

- Trempage : prévoir 1 litre de TH5® dilué dans 100 litres deau.

- Pédiluve et rotoluve : prévoir 1 litre de TH5® dilué dans 100 litres deau.

- En thermonébulisation : Pulsfog K22/0 à 1,3 ml/m<sup>3</sup>, 60 minutes de temps de contact.

- En nébulisation : Nebulo Igeba à 2,5 ml/m<sup>3</sup>, 240 min de temps de contact.

Réalisation 24 à 48 heures avant le retour des animaux.

L'utilisation de TH5® en thermonébulisation doit s'effectuer dans des locaux hermétiquement fermés, ventilation arrêtée, hors présence animale et humaine.

Dans l'industrie agro-alimentaire un rinçage total à l'eau est obligatoire après désinfection.

### Des indications concernant les mesures de précaution prendre pendant l'utilisation, le stockage et le transport:

- Phrases de risques

R 20/22. Nocif par inhalation et par ingestion.

R 34. Provoque des brûlures.

R 42/43. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et contact avec la peau.

R 50. Très toxique pour les organismes aquatiques.

- Phrases de sécurité

S 9. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

S 23. Ne pas respirer les gaz ou vapeur.

S 26. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S 36/37/39. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

S 38. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (masque respiratoire complet avec filtre).

S 45. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

S 60. Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

S 61. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Formule déposée au centre antipoison.

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

### Le numéro de l'autorisation (si obtenu):

Homologation du ministère de l'Agriculture n°2050098 : bactéricide, fongicide et virucide - Agrément D.S.V n°00246 du 02/02/2006

---

Flacon de 1 litre

GTIN : 03660176500949

---

Bidon de 5 litres

GTIN : 03660176500956

---

Bidon de 6 litres

GTIN : 03660176501588

---

Bidon de 10 litres

GTIN : 03660176500963

---

Bidon de 25 litres

GTIN : 03660176500970

---

Bidon de 60 litres

GTIN : 03660176500987

---

Bidon de 200 litres

GTIN : 03660176500994

---

CEVA Santanimale

10 avenue de la Ballastière  
33500 LIBOURNE  
Tél : 05.57.55.40.40  
Fax : 05.57.55.41.98

[www.ceva.com](http://www.ceva.com)

